

# COMMUNE DE LA PIERRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 16 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 16 mai, le conseil municipal de LA PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves GAYET, Maire.

**Date de la convocation** : 10 mai 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers votants : 12 (dont 3 pouvoirs)

**Présents** : BAZIN Jonathan, CHARLES Christiane, GAYET Jean-Yves, GODINHO Béatrice, MOUTENET Anne, PERRIN Danielle, ROUX Yvan, GALIEGUE William, RAFFIN-PEYLOZ Claudine.

**Absents excusés** : AUDEMARD Guillaume, DE PALMA Jean (Pouvoir à Jean-Yves GAYET), ESTERMANN Walter (pouvoir à Christiane CHARLES), GENTY Ilona (pouvoir à Jonathan BAZIN), IACONANTONIO Sylvie, VAGLIO-PRET Claire.

**Secrétaire de séance** : BAZIN Jonathan

#### **Délibération n° 2022-08 : Remboursement avance adjointe : Mme Christiane CHARLES**

Le Maire explique que Mme Christiane CHARLES, Adjointe au Maire a dû effectuer les 8, 12 et 15 avril 2022 au nom de la commune, l'avance auprès des commerçants du marché de La Pierre pour le repas offert à l'orchestre symphonique « Les Forces Majeures », venu faire un concert le vendredi 15 avril 2022 pour un montant de 242.71€ TTC et pour le pot de départ de Mme Alexandra BLANDIN le 8 avril 2022 pour 105.50€ TTC. La dépense représente un montant total TTC de 348.21€.

Il informe que pour permettre à la collectivité d'effectuer ledit remboursement, une délibération doit être prise.

Le Maire propose d'effectuer le remboursement de la somme 348.21€ à Mme Christiane CHARLES.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord pour effectuer le remboursement à l'Adjointe, Mme Christiane CHARLES.**

#### **Délibération n° 2022-09 : Adoption de l'avant-projet et des modalités de financement des travaux d'extension de l'école maternelle**

Le Maire rappelle le projet en cours d'extension d'école maternelle, ainsi que le travail mené avec les architectes du bureau Atelier Quatre-Vingt-Dix, et accompagnée par IserAMO.

Suite à plusieurs réunions, Atelier Quatre-Vingt-Dix nous a transmis un Avant-Projet Détaillé, ainsi qu'une estimation des coûts du projet.

Le Maire propose au Conseil municipal de valider l'APD développé par Atelier Quatre-Vingt Dix, dont le montant financier est défini à 348 000 € HT pour la construction de l'extension de l'école maternelle, et 45 240 € HT pour les honoraires du groupement représenté par Atelier Quatre-Vingt-Dix.

Le Maire propose également d'affermir la tranche optionnelle du marché de MOE, et d'éditer un ordre de service pour le démarrage de la tranche optionnelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider l'APD de l'extension de l'école maternelle, d'affermir la tranche optionnelle du marché de MOE et d'éditer un ordre de service pour le démarrage de la tranche optionnelle.**

# COMMUNE DE LA PIERRE

## **OBJET DE LA DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE PERMANENT POUR LE REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE ABSENT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

- Considérant la nécessité de remplacer Alexandra BLANDIN, mutée sur la commune de Sainte Marie d'Alloix en date du 1<sup>er</sup> mars 2022,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial, échelon 9, IB 401 / IM 363, à 35h00, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :**

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2022

### **Informations diverses :**

**Réflexion sur la mise à disposition du matériel communal (tables, chaises et barnum) sous forme de convention de location, tarifs à définir.**

La commune souhaiterait mettre à disposition du matériel (tables, chaises et barnums) aux particuliers sous forme de convention de location, de la même manière que la salle des fêtes.

C'est-à-dire : convention de location à signer (chartre), règlement de location et règlement éventuel de caution à déposer en mairie.

Le montage et le démontage des barnums sont à la charge des demandeurs.

### **Pose d'alarme sur nos réservoirs d'eau**

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté des Communes du Grésivaudan, à poser à ses frais, un coffret avec capteurs sur nos réservoirs d'eau qui alertent, en cas de fuite ou tout autre défaut, l'employé communal par SMS sur son téléphone portable.

### **Mise en service Electricité**

Le Manoir : Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en service de l'électricité depuis le 16 mai 2022

Place du Marché : Mise en service prévue semaine prochaine (semaine 21)

# COMMUNE DE LA PIERRE

## Travaux Eglise

L'église est toujours fermée pour des raisons de sécurité.

Il convient de procéder à de gros travaux qui demandent des aides financières.

En attente de devis pour constitution d'un dossier de demandes de subvention.

## Challenge Inter-quartiers du 14 mai 2022– Association Pierre'Kiroul

La Municipalité félicite de la très bonne organisation de cette manifestation qui a permis aux habitants d'échanger, de faire connaissance ...

Un grand MERCI à l'association organisatrice.

